

Rapport de la Commission de Gestion 2020-2021

Exercice comptable 2020



Table des matières

Agenda 2020/2021	3
1. Séance constitutive.....	4
2. Note de frais et vacations de la Municipalité.....	5
3. Visite d'un appartement route du Bois 2-4.....	7
4. Visite de l'APEMS de la Coquerellaz (préavis clôturé 26.10.20)	9
5. Visite de l'entreprise Retripa à Crissier.....	11
6. Présentation et analyse du Fonds communal d'encouragement pour le développement durable	13
7. Présentation du rapport énergétique et consommation des bâtiments communaux	15
8. Visite de l'entreprise Ecorecyclage à Lavigny.....	17
10. Présentation label « Commune en santé ».....	22
11. Présentation label « Cité de l'énergie »	24
12. Contrôles des préavis.....	25
13. Présentation de la gestion de crise Covid-19	27
14. Présentation Plan lumière.....	30
15. Présentation des comptes communaux 2020.....	32
15.1 Questions sur les comptes 2020	34
16. Visite de l'entreprise Cridec.....	38
18. Visite forêt et rivière	40
19. Rencontre avec la fiduciaire et la COFIN.....	42
20. Question sur le Rapport de gestion de la Municipalité et les comptes.....	43
21. Liste des Vœux 2020.....	47
22. Remerciements	48
23. Conclusion générale.....	49
Annexe 1	51
Déchets	52

Agenda 2020/2021

1.	17.06.2020	Notes de frais et vacations de la Municipalité
2.	09.09.2020	Visite d'un appartement rénové route du Bois 2-4
3.	17.09.2020	Séance constitutive + plan des visites et contrôles
4.	26.10.2020	Visite de l'APEMS de la Coquerellaz
5.	10.11.2020	Visite de l'entreprise Retripa à Crissier
6.	17.11.2020	Présentation et analyse du Fonds communal d'encouragement pour le développement durable
7.	17.11.2020	Présentation du rapport énergétique + rapport de la consommation de la Commune pour l'année 2020
8.	19.11.2020	Visite de l'entreprise Ecorecyclage à Lavigny
9.	17.12.2020	Présentation label « Ville verte »
10.	17.12.2020	Présentation label « Commune en santé »
11.	14.01.2021	Présentation label « Cité de l'énergie »
12.	14.01.2021	Contrôle des préavis clôturés
13.	16.03.2021	Gestion de crise Covid-19
14.	22.04.2021	Présentation plan lumière
15.	22.04.2021	Présentation des comptes communaux 2020
16.	26.04.2021	Visite de l'entreprise Cridec
17.	27.04.2021	1 ^{ère} lecture rapport COGES
18.	04.05.2021	Visite forêt et rivière
19.	06.05.2021	Rencontre avec la fiduciaire et la COFIN
20.	12.05.2021	Rapport de gestion Municipalité - comptes + questions
21.	18.05.2021	Rencontre avec la Municipalité
22.	20.05.2021	2 ^{ème} lecture rapport COGES
23.	31.05.2021	3 ^{ème} lecture rapport COGES
24.	03.06.2021	Finalisation rapport COGES
25.	13.06.2021	Finalisation et corrections selon les remarques de la Municipalité

1. Séance constitutive

Membres de la Commission de gestion pour l'exercice 2020

Composition 2020-2021		
Président	Alfonso Izzo	FORUM
Rapporteur	Alessandro Stio	PLR+ID

Membres	Alain Blanchoud ²	UDC
	Jean-Paul Dudt	PSIG
	Charles Koller	LES VERTS
	Enrique Fernandez	FORUM
	Anne Oppliger Goudet	PSIG
	Jean Aristide Timba Bema	PSIG
	Antonio di Biase ¹	PLR+ID

Rappel du règlement et nomination du président et du rapporteur

Les membres nommés à la Commission de Gestion (COGES) pour l'exercice 2020 se sont réunis en assemblée constitutive le 17 septembre 2020, au Centre socioculturel.

M. Alfonso Izzo ouvre la séance et souhaite la bienvenue à chacun. Il rappelle que selon l'art. 44 la COGES s'organise elle-même et il propose l'élection du président et du rapporteur. Selon un tournus établi, la présidence revient cette année à FORUM et le rapporteur doit être un membre du PLR+ID.

M. Alfonso Izzo est élu président et M. Alessandro Stio, rapporteur. Ces deux élections sont faites à l'unanimité.

M. Alfonso Izzo rappelle certaines règles à respecter par les membres de la COGES, à savoir : confidentialité, ne pas utiliser la COGES pour traiter des cas personnels, ne pas faire de cogestion, ne pas être employé de la commune d'Ecublens. Il lit les articles importants du Règlement du Conseil communal d'Ecublens, à savoir les art. 111 et 112.

Aucun employé du personnel communal ne faisant partie de ses membres, la COGES peut travailler valablement.

Après un tour de table, la COGES décide que durant cet exercice il faudra finir les travaux (les déchets) de l'exercice précédent, laissés en suspens à cause du Covid-19. Elle va étudier les préavis clôturés et entreprendre les visites et les présentations figurant dans l'agenda ci-après.

¹ Ce membre n'a jamais participé aux séances

² Ce membre a démissionné du Conseil communal le 24 mai 2021

2. Note de frais et vacations de la Municipalité

Préambule

La commission de gestion s'est réunie le 5 mars 2019 en présence de :

M. Christian Maeder	Syndic
M. Michel Farine	Municipal
Mme Françoise Matti	Cheffe du personnel

Les tâches de la Municipalité peuvent se résumer comme ceci :

- ⇒ Les rencontres du collège municipal
- ⇒ La gestion d'un dicastère
- ⇒ La représentation au sein des organisations intercommunales, cantonales régionales
- ⇒ Présence au conseil communal et aux séances des commissions

À la suite de cette réunion, des questions sont restées en suspens. C'est pourquoi nous avons demandé une deuxième rencontre avec Mme Françoise Matti cheffe de service.

Nous nous sommes réunis le 17 juin 2020, en présence de :

M. Christian Maeder	Syndic
Mme Françoise Matti	Cheffe du personnel

Nous avons émis le souhait de finaliser la rencontre du 5 mars 2019 et nous avons fait part des questions encore en suspens au sujet des vacations.

Questions

1. La commission avait émis le vœu de créer un formulaire à utiliser par tous les Municipaux. Nous avons demandé ce qu'il en était ?

R. La Municipalité s'est renseignée auprès d'une entreprise au sujet d'un logiciel, les coûts étaient trop importants. Ils réfléchissent à la possibilité de faire un formulaire par un tableau Excel.

2. Comment s'effectuent la vérification et le contrôle des vacations ?

R. En premier lieu c'est Mme Françoise Matti qui vérifie sommairement et après le syndic effectue une ou deux autres vérifications dans l'année.

3. Comment sont distribuées les représentations intercommunales et quels sont les critères de répartition ?

R. En début de législature, le syndic rencontre chaque municipal et lors d'une séance la répartition se fait selon les critères suivants :

- ⇒ Dicastère
- ⇒ Ancienneté
- ⇒ Profil de connaissance

4. Comment sont comptabilisées les notes de frais ?

R. Les notes de frais sont comptabilisées selon les kilomètres et selon la zone (limitrophe ou non), ces frais se trouvent :

- ⇒ Compte 3003 : organismes de tiers intercommunaux de tiers
- ⇒ Compte 3001 : traitements fixes + vacation + vacance

En conclusion

Nous regrettons qu'il n'y ait pas de formulaire, ainsi que d'harmonisation entre les Municipaux

3. Visite d'un appartement route du Bois 2-4

Préambule

La visite a eu lieu le mardi 19 juin en présence de :

Mme Danièle Petoud	Municipale
M. Yolán Menoud	Chef de service

La commune rénove environ 4 appartements par année (au chemin du Bois et chemin de Veilloud).

Lors de la visite, l'appartement n'avait pas encore été rénové.

La commission de gestion s'est tenue le mercredi 9 septembre en présence de :

Mme Danièle Petoud	Municipale
M. Yolán Menoud	Chef de service

Nous avons visité l'appartement de 4 pièces, après les rénovations qui ont duré deux mois. Voici ce qu'il a été fait :

- ⇒ Revêtement du sol
- ⇒ Remplacement du carrelage dans la cuisine
- ⇒ Entretien du parquet dans les chambres
- ⇒ Changement de l'installation électrique ainsi que les prises
- ⇒ Peinture dans toutes les chambres

Le service des bâtiments a effectué la rénovation pour un coût approximatif de CHF 66'000, ce qui ne fera pas l'objet d'augmentation de loyer.



Il reste encore des appartements à rénover :

- ⇒ Chemin du Bois 3
- ⇒ Chemin de Veilloud 4

En conclusion

La commission est satisfaite de l'ensemble des travaux qui ont été entrepris pour la rénovation de cet appartement, ceci à moindre coût.

4. Visite de l'APEMS de la Coquerellaz (préavis clôturé 26.10.20)

Préambule

La visite a eu lieu le mardi 17 novembre en présence de :

Mme Danièle Petoud	Municipale
M. Yolán Menoud	Chef de service

En août 2016 a débuté la construction d'une structure d'accueil préfabriquée de 60 places jouxtant le collège de la Coquerellaz, suite à un appel d'offres d'un montant de CHF 2'200'000 remporté par l'entreprise Batineg. Après 14 mois de travaux, la commune a pris possession de ce nouvel édifice en mai 2017, afin que les équipes se préparent pour la rentrée scolaire.



Description

Ce bâtiment est situé sur un terrain en pente et cette ouverture sur la nature est accentuée par la présence de grandes baies vitrées sur les façades sud et est, permettant ainsi de répondre à la recommandation cantonale en matière de construction d'accueil parascolaire. L'avant-toit sur ces deux façades joue le rôle de protection solaire en période estivale. Il se compose de 3 salles de vie, une salle de colloque, un réfectoire avec cuisine professionnelle et quelques annexes sur une surface d'environ 680 m² de plancher.

Respect environnemental

Ce bâtiment a été étudié en adéquation avec les recommandations Eco-bau, afin de garantir un bâtiment durable et économe. Cette construction affiche une réduction nette des émissions de CO₂ et des consommations énergétiques faibles. Sa conception a été prévue en solution préfabriquée afin de gagner du temps et de diminuer les impacts environnementaux en maîtrisant les pièces constructives en usine.



En conclusion

Nous avons été très intéressés par la visite de ce bel ouvrage, qui permet d'accueillir dans un environnement moderne et bien conçu, de nombreux enfants de nos écoles.

5. Visite de l'entreprise Retripa à Crissier

Préambule

La visite a eu lieu le 10 novembre 2020 en présence de :

M. Xavier Mahue

Directeur Retripa

L'entreprise Retripa à Crissier s'occupe de la gestion du recyclage des déchets et des matières valorisables depuis 1956. Elle intervient sur l'ensemble de la chaîne de valorisation, jusqu'à la commercialisation des matières premières secondaires.

Présente dans les cantons de Vaud (site et siège à Crissier), Genève (Vernier) et du Valais (Saillon, Massongex et Vétroz), Retripa emploie au total 120 collaborateurs.

Chaque année, Retripa traite près de 180'000 tonnes de déchets et matières valorisables, qui proviennent tant de communes et collectivités publiques que d'entreprises privées. Elle a la plus importante capacité industrielle de Suisse romande.



Retripa recycle

⇒ Papier/Carton

Trie et valorise par an 90'000 tonnes de papiers/cartons provenant de la collecte des ménages, des cartons d'emballages, des chutes d'imprimerie, de brochures, etc.

⇒ Plastique

Trie 2'500 tonnes de plastique par an.

1'200 tonnes de film plastique sont régénérées et préparées pour l'utilisation directe par l'industrie.

1'300 tonnes de PET, des emballages souples et durs, des tuyaux, des bidons lavés et propres sont expédiés à des usines de reconditionnement.

⇒ Bois

Trie et valorise 30'000 tonnes de bois provenant de chantiers de démolition, d'encombrants, de déchetteries municipales, de palettes cassées et non réutilisables. Les bois contaminés, par exemple les poteaux électriques et les traverses de chemin de fer, sont traités dans des unités d'incinération de déchets.

Pour créer de la valeur, 2 filières principales de valorisation sont utilisées : la production d'énergie et la production de panneaux à particules (agglomérés).



En conclusion

Nous avons été très bien accueillis par le directeur de l'entreprise qui a pris le temps de bien nous expliquer les procédés de traitement des déchets. Nous avons ainsi pu voir comment les déchets de bois de la commune d'Ecublens étaient recyclés.

6. Présentation et analyse du Fonds communal d'encouragement pour le développement durable

Préambule

La présentation a eu lieu le mardi 17 novembre en présence de :

Mme Danièle Petoud	Municipale
M. Yolán Menoud	Chef de service

M. Yolán Menoud nous a présenté le fonds communal d'encouragement pour le développement durable qui est alimenté par une taxe de 0.1 ct./kWh prélevée sur la consommation d'électricité distribuée sur le territoire communal.

Le règlement communal relatif aux indemnités liées à la distribution d'électricité régit la création d'un fonds communal d'encouragement pour le développement durable dans le but de financer, d'une part, des actions en faveur du développement durable relevant des projets de la Municipalité et, d'autre part, de susciter et de soutenir par des subventions, des mesures et des projets de même nature, externes à l'administration.

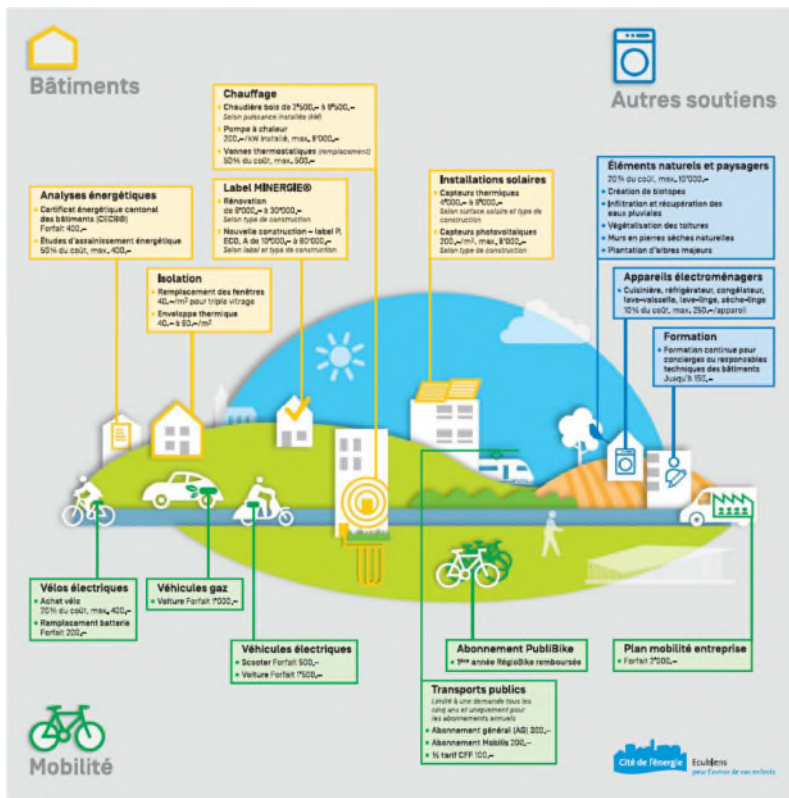
Toutes les personnes physiques ou morales, à l'exclusion du Canton ou de la Confédération, peuvent bénéficier de subventions du fonds pour des projets situés sur le territoire communal.

Buts de l'utilisation de ce fonds

- ⇒ Sensibiliser la population à la problématique énergétique
- ⇒ L'inciter à réduire sa consommation d'énergie et à utiliser des énergies renouvelables
- ⇒ Développer la mobilité douce sur le territoire communal
- ⇒ Maintenir et développer des éléments paysagers de qualité et respectueux du développement durable

Conditions de prise en compte des projets

- ⇒ Être accompagnés du formulaire communal concernant le type de requête ainsi que de ses annexes
- ⇒ Être conformes aux conditions de l'article 2 des dispositions du fonds communal
- ⇒ Indiquer clairement les résultats attendus
- ⇒ Permettre un contrôle du résultat obtenu



En conclusion

Cette séance nous a permis de mieux nous familiariser avec le fonctionnement de ce fonds et de poser toutes nos questions s'y rapportant.

7. Présentation du rapport énergétique et consommation des bâtiments communaux

Préambule

La Municipalité s'est engagée en 2011, dans le processus de certification « Cité de l'énergie » en élaborant un premier programme de politique énergétique, basé sur gestion raisonnée et appropriée de l'énergie, des ressources naturelles et du trafic routier.

En 2015, à la suite des efforts menés par les services de la commune qui ont œuvré conjointement en ce sens, la commune recevait le label « Cité de l'énergie ».

Depuis, le Service des affaires sociales et le Service des travaux ont obtenu une distinction : le label « Commune en santé » en 2017 et le label « VilleVerte ». Ces deux certifications sont complémentaires de la démarche « Cité de l'énergie ». L'interdépendance entre santé publique et environnement est implicite au concept de développement urbain durable.

Le programme de politique énergétique et climatique mené ces quatre dernières années définit les engagements de la Commune en matière de gestion de son parc immobilier, d'organisation du territoire et de mobilité.

Comptabilité énergétique

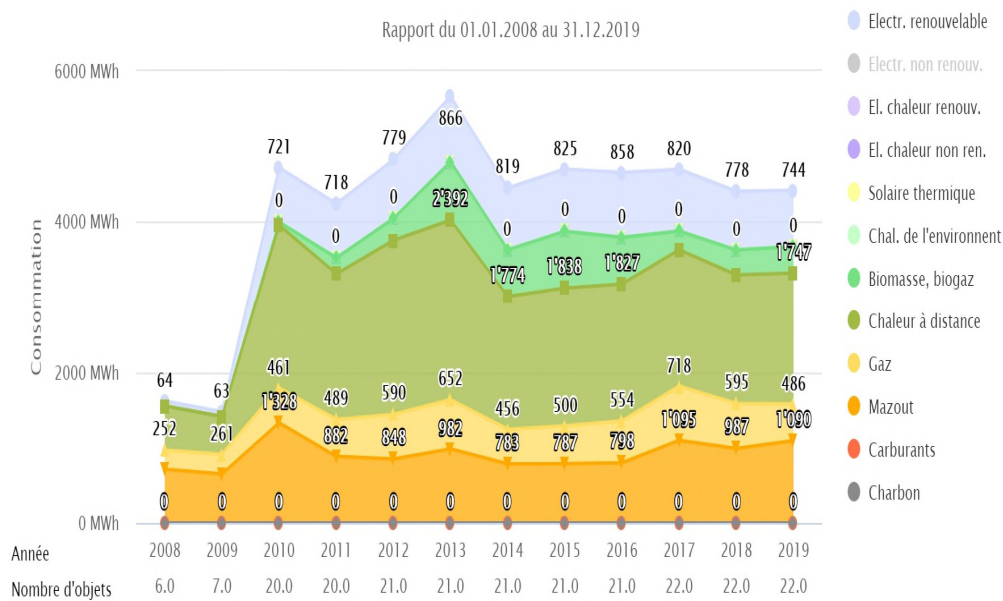
Afficher les performances énergétiques à l'entrée des bâtiments (campagne Display)

- ⇒ Poursuivre les relevés de consommation d'eau et d'énergie
- ⇒ Compléter la formation du personnel d'entretien (concierges) en vue de toujours mieux les impliquer dans le processus des économies d'énergie
- ⇒ Améliorer le rendement des installations de production de chaleur (chauffage et eau chaude sanitaire) et de l'éclairage

Consommations et émissions

- ⇒ Réduire l'Indice de Dépense Énergétique (IDE10) de 10 % (Chauffage, ECS, éclairage et processus)
- ⇒ Réduire la consommation globale en énergie fossile (pétrole et gaz) et en énergie électrique
- ⇒ Réduire les émissions de dioxyde de carbone CO₂

Evolution de la consommation d'énergie



Agents énergétiques et approvisionnement

- ⇒ Réduire le nombre de bâtiments alimentés en mazout et au gaz
- ⇒ Augmenter le nombre de bâtiments raccordés au CAD
- ⇒ Couvrir 25 % de besoins en chaleur par des ressources énergétiques renouvelables
- ⇒ Couvrir 100 % des besoins en électricité par un courant produit localement et renouvelable

En conclusion

Nous avons pu constater avec satisfaction les économies énergétiques déjà réalisées et nous espérons que celles-ci vont continuer.

8. Visite de l'entreprise Eco-recyclage à Lavigny

Préambule

La visite a eu lieu le 19 novembre 2020 en présence de :

M. Luc Germanier

Administrateur délégué

La société Eco-recyclage SA, basée à Lavigny, est principalement active dans le traitement des déchets alimentaires et végétaux et produit du biogaz injecté directement dans le réseau de distribution de gaz naturel du groupe Holdigaz.

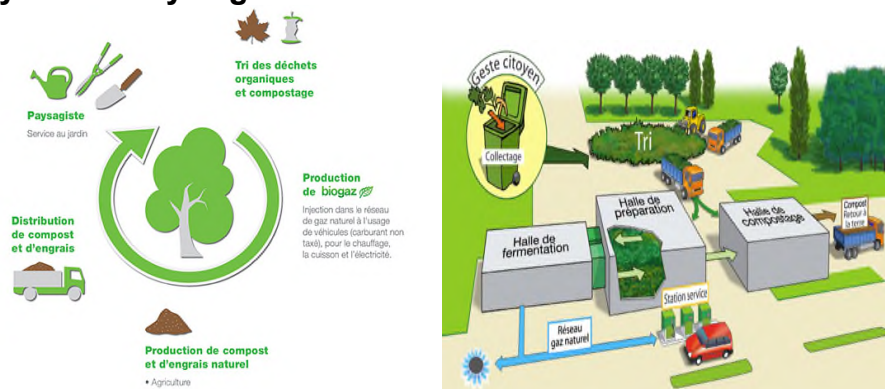
Avec une capacité de traitement de 35'000 tonnes de matière organique annuelles, Eco-recyclage représente le plus important site de valorisation en Suisse romande produisant 15'000'000 kWh, 11'000 tonnes de compost et 10'000 tonnes d'engrais liquide de haute valeur par an.



Les activités d'Eco-recyclage SA

- ⇒ - Tri de déchets organiques et compostage
- ⇒ - Production de biogaz
- ⇒ - Fabrication de compost
- ⇒ - Vente de matériaux pour l'entretien des sols
- ⇒ - Service de livraison et transport
- ⇒ - Paysagiste

Le cycle du recyclage



Tri des déchets organiques et compostage

Cette activité permet la valorisation de déchets verts et alimentaires transformés par un processus naturel en compost et terreau. Le mélange organique issu de cette transformation est reconnu par le label « Le Bourgeon Bio Suisse ». Le produit fini est utilisé dans l'agriculture, ainsi que dans le jardinage.

Les déchets organiques compostables sont acceptés sur le site tels que les branches, le gazon, les feuilles, le fumier, les déchets de cuisine crus et cuits, les déchets agro-industriels, les souches, les troncs, etc.



Production de biogaz

L'usine de biogaz permet de valoriser des déchets végétaux et alimentaires, tels que branches ou restes de cuisine. Elle produit du biogaz par un processus naturel de fermentation. Cette énergie renouvelable, appelée également biométhane, est injectée dans le réseau de gaz naturel.

Production de compost et d'engrais naturel

La production de compost se décline en compost calibré en vrac, compost en sac, plaquettes forestières, mélange de terreaux.



Distribution de compost et d'engrais

L'entreprise assure la livraison des matières directement chez le client par des camions-bennes et camions-grues. Elle peut également intervenir pour livrer ou récupérer tous types de matériaux.

Déchetterie

Un espace est mis à la disposition des entreprises et des citoyens des communes voisines pour le débarras de papier, carton, verre, ampoules, PET, aluminium, fer, piles, néons, batteries, électroménager, matériel de bureautique, déchets encombrants incinérables, carrelage, plâtre massif, etc.

9. Présentation label « VilleVerte »

Préambule

La présentation a eu lieu le mardi 17 décembre en présence de :

M. Jean Cavalli	Municipal
M. Pierre-Alain Meylan	Adjoint-chef de service
M. Christian Lüthi	Contremaitre service des travaux



L'association VilleVerte Suisse a été fondée entre autres par l'Union Suisse des Parcs et Promenades. Elle est soutenue par l'Office fédéral de l'environnement. Afin de promouvoir le « Vert urbain » dans les villes et communes, VilleVerte Suisse accorde un label. Depuis 2016 sont primés les lieux de résidence qui tiennent en haute estime l'aménagement et l'entretien de leurs zones vertes.

La Commune d'Ecublens est la première ville romande à obtenir le label « VilleVerte ».

La cérémonie a été organisée le samedi 28 avril 2018 à la place François Silvant à Ecublens.

Les principaux objectifs du label « VilleVerte »

- ⇒ Développer des parcs et des zones vertes pour une meilleure santé des habitants
- ⇒ Offrir des villes avec des arbres, car ces derniers filtrent les poussières fines de l'air
- ⇒ Favoriser des biotopes urbains afin de proposer un habitat aux espèces animales et végétales menacées

Le label « VilleVerte » a mis en évidence les nombreuses réalisations mises en place par le Service des travaux de la Commune ces dernières années, afin de favoriser la biodiversité des végétaux et de créer des habitats pour les animaux. Dans le cadre de la production de plantes annuelles et bisannuelles dans les serres communales, l'utilisation de produits de traitements a été considérablement réduite.

Cette labélisation a un coût d'environ CHF 20'000 répartis entre investissement et certification.

Subventions communales

La commune subventionne jusqu'à 20 % du coût total des projets naturels et paysagers. Le remboursement s'effectue sur présentation de la facture pour un montant maximum de CHF 10'000.-

La subvention est octroyée à des projets visant à :

- ⇒ La création de biotopes, prairies fleuries, sèches ou humides, vergers haute-tige, haies et bosquets indigènes
- ⇒ Mise en réseau de surfaces de compensation écologique
- ⇒ Création de plans d'eaux écologiques
- ⇒ Plan d'aménagement et/ou de gestion des espaces verts
- ⇒ Aménagement des murs en pierres sèches naturelles
- ⇒ Plantation d'arbres majeurs si le nombre d'arbres plantés est supérieur aux exigences du règlement communal sur le plan général d'affectation
- ⇒ Infiltration et récupération des eaux pluviales
- ⇒ Aménagement de surfaces d'infiltration des eaux de pluie tels que parking et accès perméables, bassins de rétention.
- ⇒ Végétalisation des toitures

Résumé des changements liés au label « VilleVerte »

- ⇒ Collaboration interservices
- ⇒ Lien avec le développement durable « Cité de l'énergie »
- ⇒ Urbanisme collaboration pour les plans de quartier (En Mapraz)
- ⇒ Réseau d'assainissement (rétention des eaux de surfaces grâce à des pavés filtrants)
- ⇒ Police des constructions collaboration pour tout ce qui concerne les abattages et nouvelles plantations lors d'une transformation de bâtiment ou lors d'une nouvelle construction
- ⇒ Plan directeur intercommunal
- ⇒ Collaboration avec les écoles visite de la serre : semis et empotage ; jardins pour les écoles au Croset
- ⇒ Densifications des zones en entretien différencié
- ⇒ Renouvellement de la certification en 2022

En conclusion

Cette présentation a permis de constater tout ce qui était réalisé actuellement sur notre commune pour préserver la biodiversité. Nous encourageons vivement la commune à aller, si nécessaire, au-delà de ce label pour maintenir et augmenter encore davantage la biodiversité végétale et animale.

10. Présentation label « Commune en santé »

Préambule

La présentation a eu lieu le mardi 17 décembre en présence de :

Mme Pascale Manzini
M. Serge Nicod

Municipale
Chef de service



La Municipalité souhaitait de longue date initier une activité sur le thème de la prévention. C'est en automne 2014, à l'occasion d'une rencontre avec les Établissements Hospitaliers de la Côte (EHC) qui avaient récemment ouvert un centre médical sur le campus de l'EPFL, que l'impulsion fut donnée pour créer Ecublens en santé.

Après avoir invité les acteurs de la santé installés à Ecublens, un groupe de travail a été constitué et réuni pour la première en mars 2015. À l'issue de cette séance, durant laquelle sont ressortis plusieurs thèmes à traiter, une première conférence a été organisée le 18 juin 2015.

Bénéfices du label

- ⇒ Réalisation d'un bilan des mesures existantes en prévention et promotion de la santé
- ⇒ Identification des besoins
- ⇒ Consolidation des contacts avec les organismes régionaux de prévention et promotion de la santé pouvant soutenir la mise en place de mesures communales
- ⇒ Amélioration de ses connaissances en promotion de la santé
- ⇒ Développement d'une dynamique positive autour de la prévention et promotion de la santé au sein de la commune
- ⇒ Amélioration de son image
- ⇒ Amélioration de la qualité de vie des citoyennes et citoyens
- ⇒ Meilleure intégration et cohésion sociale
- ⇒ Participation plus importante des citoyennes et citoyens aux activités, clubs de sports et associations locales.

Domaines concernés par le label

- ⇒ Politique communale
- ⇒ Offres de loisirs
- ⇒ Famille et solidarité
- ⇒ École
- ⇒ Santé au travail
- ⇒ Espaces publics et infrastructures

11. Présentation label « Cité de l'énergie »

Préambule

La présentation a eu lieu le jeudi 14 janvier en présence de :

Mme Danièle Petoud
M. Yolán Menoud

Municipale
Chef de service



Le label « Cité de l'énergie » est accordé aux communes qui participent activement à la protection de l'environnement au travers d'une gestion rationnelle de l'énergie, des ressources naturelles et du trafic routier.

Dans cette perspective durable, les communes labellisées s'engagent à mettre en œuvre une politique énergétique durable en réalisant une série de démarches formellement identifiées dans le plan d'action. Ce document bien que spécifique à chaque commune est structuré autour d'un catalogue commun qui s'articule autour des six domaines suivants :

- ⇒ Développement, planification urbaine et régionale
- ⇒ Approvisionnement et dépollution
- ⇒ Organisation interne
- ⇒ Bâtiments de la collectivité et installations
- ⇒ Mobilité
- ⇒ Communication et collaboration

La Municipalité s'est engagée en 2011 dans le processus de certification « Cité de l'énergie » en élaborant un programme de politique énergétique basé sur une gestion raisonnée et appropriée de l'énergie, des ressources naturelles et du trafic routier. En 2015, à la suite des efforts menés conjointement par les services communaux, la commune recevait le label « Cité de l'énergie ».

En conclusion

Nous félicitons la commune pour la mise en place de ces différents labels qui apportent de la visibilité au niveau cantonal et national et qui incitent les services à s'améliorer en permanence. Le retour sur investissement est difficilement chiffrable.

12. Contrôles des préavis

Préambule

La Commission de gestion a examiné les comptes correspondant aux préavis clôturés suivants :

- ⇒ Crédits d'étude en cours 7
- ⇒ Investissements en cours de réalisation 31
- ⇒ Investissements bouclés à contrôler 11

Liste des préavis contrôlés

N°	N° de compte	N° Préavis	Désignation
1	153.5060 .323	2019/04	Remplacement des panneaux lumineux
2	170.5060 .324	2018/03	Pluton – Réfection terrain de basket
3	190.5060 .315	2013/08	Déploiement d'une GED
4	310.5030 .212	2018/14 2019/12	Temple du Motty – Réfection du mur de soutènement
5	351.5030 .219	2018/01	Mon-Repos – Remplacement de l'ascenseur
6	420.5060 .306	2017/11	Bike & Ride – Installation stationnement à vélo
7	430.5060 .326	2019/06	Remplacement véhicule Boschung Pony
8	440.5010 .132	2018/02	Esserts – Réaménagement place des jeux
9	460.5620 .065	2018/09	Sorge - Secteur 9 - Bois/Villars
10	503.5010 .159	2018/06	Neptune – Modification de l'accès au parking et sécurisation du préau
11	503.5060 .301	2019/08	Croset / Coquerellaz – Implantation d'installations numériques

N°	N° Préavis	Désignation	Crédit voté	Montant total des dépenses	Moins-value	Participation	Subvention	Dates Communications Municipales
1	2019/04	Remplacement des panneaux lumineux	109'000.00	104'482.00	-3'517.54	55'000.00	0.00	11.06.2020
2	2018/03	Pluton – Réfection terrain de basket	322'000.00	262'091.85	-59'908.15	0.00	34'807.00	28.11.2019
3	2013/08	Déploiement d'une GED	259'000.00	245'621.55	-13'578.45	0.00	0.00	26.11.2020
4	2018/14 2019/12	Temple du Motty – Réfection du mur de soutènement	357'000.00	359'261.95	2'261.95	0.00	0.00	11.06.2020
5	2018/01	Mon-Repos – Remplacement de l'ascenseur	190'000.00	152'452.35	-37'547.65	0.00	0.00	11.06.2020
6	2017/11	Bike & Ride – Installation stationnement à vélo	145'000.00	141'385.37	-3'614.63	0.00	87'244.00	26.11.2020
7	2019/06	Remplacement véhicule Boschung Pony	196'000.00	189'922.20	-6'077.80	24'500.00	0.00	01.10.2020

8	2018/02	Esserts – Réaménagement place des jeux	149'000.00	149740.00	740.46	0.00	7'315.00	28.11.2019
9	2018/09	Sorge - Secteur 9 - Bois/Villars	61'000.00	48'646.65	-12353.35	0.00	0.00	11.06.2020
10	2018/06	Neptune – Modification de l'accès au parking et sécurisation du préau	150'000.00	133'594.20	-16'405.80	0.00	0.00	11.06.2020
11	2019/08	Croset / Coquerellaz – Implantation d'installations numériques	159'000.00	156'079.55	-2'920.45	0.00	0.00	26.11.2020

Remarques sur les préavis présentés

Préavis 2018/14 - Temple du Motty-Réfection du mur de soutènement – Demande de crédit de construction

Lors de la lecture du classeur pour contrôle, nous avons remarqué qu'il manquait la soumission établie par le bureau d'ingénieur civil et complétée par l'adjudicataire ADV Constructions SA

Préavis 2018/02 - Réaménagement de la place de jeux des Esserts Préavis 2018/03 - Réfection des terrains de sports extérieurs des Esserts

La Coges a constaté que certains courriers d'adjudication envoyés par le Service des travaux peuvent porter à confusion.

Extrait du courrier :

« À la suite de l'appel d'offres de prestations cité en titre, nous vous informons que la Municipalité, dans sa séance du 5 février écoulé, a validé la proposition d'adjudication des travaux de réaménagement à votre entreprise, sous réserve de l'approbation du crédit par le Conseil communal.

Dès lors, nous passons commande des travaux cités dans votre offre pour un montant xxxx CHF ».

Le premier paragraphe nous paraît en ordre par rapport à la décision de la municipalité. Cependant, le deuxième paragraphe peut prêter à confusion, car il peut laisser penser que le Conseil communal a déjà accepté le projet, ce qui n'était pas le cas.

Vœu 1 : La COGES souhaite une révision et une uniformisation des modèles de courrier d'adjudication et de passation des commandes. La COGES souhaite que l'ambiguïté entre le moment de l'adjudication et celui de la passation de commande, constatée dans les courriers du service des travaux, soit corrigée.

13. Présentation de la gestion de crise Covid-19

Préambule

La présentation a eu lieu le 16 mars 2021 en présence de :

M. Christian Maeder	Syndic
M. Michel Farine	Municipal
Mme Françoise Matti	Cheffe du personnel

Mme Françoise Matti nous a présenté le plan de pandémie et les mesures organisationnelles préventives et hygiéniques adoptées par la commune pour contribuer à endiguer la propagation de pandémie parmi son personnel et pour maintenir son activité indépendamment du nombre d'employés absents.

La préparation de la commune à une pandémie a pour objectifs

- ⇒ De diminuer le risque d'infection sur le lieu de travail, que ce soit par la transmission de personne à personne (p. ex. toux, éternuements) ou, indirectement, par contact avec des surfaces contaminées.
- ⇒ De maintenir, dans la mesure du possible, le fonctionnement de la Commune afin de garantir les prestations et l'approvisionnement des habitants en biens essentiels.
- ⇒ D'entreprendre une réflexion et de tester la continuité des missions de chaque service.
- ⇒ De mettre à jour, de manière régulière, la liste des tâches absolument indispensables.
- ⇒ De mettre en pratique le télétravail.

Composition de la cellule de crise :

Nom / prénom	Fonction actuelle	Attribution en cas de crise
Christian Maeder	Syndic	Président
Michel Farine	Municipal	Sécurité de la population
Françoise Matti	Cheffe du personnel	Responsable santé / sécurité au travail
Teuta Jakaj	Cheffe de service CH	Support administratif - Lien avec le canton
Serge Nicod	Chef de service Affaires sociales	Sécurité petite enfance
Diego Canedo	Adjoint à la Cheffe du personnel	Administration - communication
Nicolas Croce	Secrétaire municipal adjoint	Chargé de communication
Yolan Menoud	Chef du SBED	Bâtiments communaux

Mesures prises afin de protéger le personnel

- ⇒ Désinfection des surfaces de contact fréquent (poignées de porte, guichets, Interrupteurs) par les collaborateurs du Service des bâtiments, de l'épuration et du développement durable. Possibilité que les équipes des bâtiments administratifs nettoient leur environnement direct elles-mêmes (hors toilettes, portes d'entrée des bâtiments, ascenseurs, mains courantes).
- ⇒ Pose de plexiglas de protection aux guichets des services qui en font la demande.
- ⇒ Mise à disposition de désinfectant et savon en suffisance.
- ⇒ Mise à disposition d'essuie-mains jetables.
- ⇒ Envoi de la procédure de connexion à distance aux collaborateurs potentiellement concernés par du télétravail.
- ⇒ La hiérarchie peut proposer des modifications d'horaires qui permettent d'éviter une proximité trop importante entre collaborateurs.
- ⇒ Éviter un trop grand rassemblement de personnes durant les pauses et que tout un service se retrouve ensemble.

Mesures prises afin de diminuer les risques de propagation du Covid-19

- ⇒ Suppression des réunions non urgentes ou non indispensables.
- ⇒ Annulation des manifestations publiques communales.
- ⇒ Adaptation des horaires d'ouverture des structures d'accueil parascolaires, voire préscolaires, en fonction des directives cantonales, des conditions d'accueil et du personnel disponible.
- ⇒ Fermeture temporaire des guichets au public dès la mise en application du présent plan pandémie dans le respect des directives cantonales.
- ⇒ Restriction des conditions d'accès à la déchetterie communale dans le respect des directives cantonales, voire fermeture de celle-ci.

La Commune a mis en place une cellule de stress, ainsi que des formations pour les collaborateurs.

Un plan de soutien pour les seniors a été mis place sur la période du 27 mars au 29 mai, afin de leur apporter leurs courses. Des employés communaux volontaires se sont chargés de la livraison et un partenariat a été mis place avec Migros.

Au total, 19 personnes ont sollicité ce service pour un montant global de CHF 4'163,95.-

Voici quelques chiffres

- ⇒ Dépassement du budget de CHF 32'000.-
(Achat matériel : masque, gel désinfectant, plexi, etc..)
- ⇒ Heure maladie : 17'753
- ⇒ Heure de télétravail : 15'000
- ⇒ Fermeture structure scolaire : 18'797 heures
- ⇒ Coût pour les concierges et auxiliaires de nettoyyages CHF 50'000.-

En conclusion

Nous félicitons la Municipalité de sa réactivité dans la rapide mise en place du télétravail et des mesures sanitaires afin de protéger le personnel communal ainsi que la mise en place d'une commission permanente pour suivre l'évolution et les mesures à prendre.

La COGES félicite également le service du personnel pour la mise en place d'une directive pandémie 2019 afin de faire respecter les règles.

14. Présentation Plan lumière

Préambule

La présentation a eu lieu le jeudi 22 avril en présence de :

M. Jean Cavalli Municipal
M. Ronny Ghelmini Responsable routes, éclairage public, circulation

L'objectif du Plan lumière est d'établir un état des lieux des installations existantes et mettre en évidence les incohérences dans l'affectation et l'utilisation de l'espace public. En voici quelques points :

- ⇒ Participer à la valorisation de la ville et de sa sécurité
- ⇒ Rationaliser la consommation énergétique en éclairant au bon endroit et au bon moment
- ⇒ Identifier les zones à assainir avec une proposition des priorités d'investissement.

Un découpage de la Commune par quartier

- ⇒ Zone industrielle Larges Pièces
- ⇒ Quartier Croset
- ⇒ Quartier Epenex
- ⇒ Quartier du Motty et Bassenges
- ⇒ Quartier de Renges, Village et Campagne
- ⇒ Quartier du Sud
- ⇒ Zone industrielle Vallaire
- ⇒ Hautes écoles (non étudié)

Un aperçu :



Avancement du Plan lumière et des projets à venir.

Projets de rénovation du parc d'éclairage public en 2020

- ⇒ Chemin du Parc : Remplacement de l'éclairage existant par 18 luminaires en LED dynamique (13 luminaires) avec changement de câbles et tubes.
- ⇒ Chemin de l'Ormet : Remplacement de l'éclairage existant par 31 luminaires LED (pré-équipé télégestion) avec changement de câbles et tubes.
- ⇒ Passage inférieur de la Raye : Remplacement de l'éclairage existant par 6 luminaires LED anti-vandalisme.
- ⇒ Giratoire du Paqueret : Éclairage d'un nouveau passage piéton sur la RC01.
- ⇒ Praz-Veguey : Installation de 2 candélabres équipés de panneaux solaires.
- ⇒ Parking de la Coquerellaz : Adaptation de l'éclairage public.
- ⇒ Giratoires RC01 : Suppression des anciennes balises LED.
- ⇒ Rue de Renges : Remplacement de l'éclairage existant par 9 lanternes LED.
- ⇒ Perséides : Extinction nocturne la nuit de l'événement.
- ⇒ Traitement de divers accidents.
- ⇒ Projets en cours :
- ⇒ RC 82 Tir-Fédéral : Rénovation de l'éclairage public (direction des travaux par SIE SA)
- ⇒ Motty : Rénovation de l'éclairage public (16 lanternes LED)

Projets à venir

- ⇒ Motty : Mise en valeur de l'église avec des candélabres architecturaux équipés en LED.
- ⇒ Chemin du Crausaz et Rue de Bassenges : Remplacement de l'éclairage existant 27 lanternes LED.
- ⇒ Chemin du Bois : Remplacement de l'éclairage existant 50 luminaires

En conclusion

Nous félicitons le travail effectué à moindre coût. Cependant, nous constatons un certain retard dans l'exécution des tâches et nous encourageons la Municipalité ainsi que le Service des travaux à poursuivre ses efforts afin de mener à terme ce projet.

15. Présentation des comptes communaux 2020

Préambule

La présentation a eu lieu le jeudi 22 avril en présence de :

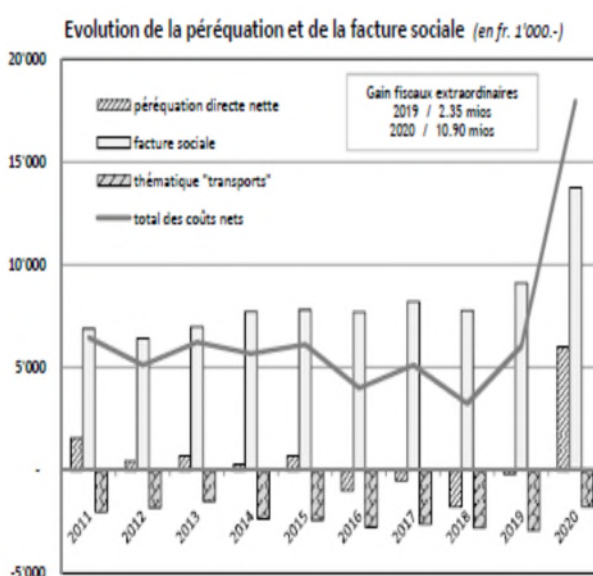
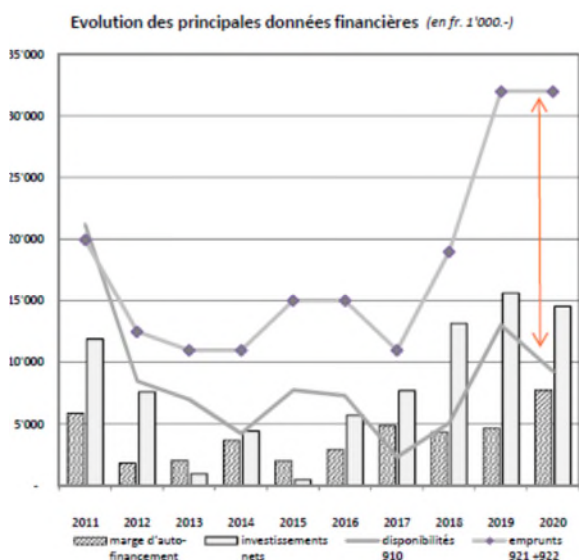
M. Christian Maeder Syndic
M. Claude Salzmann Boursier communal

Le boursier accompagné du Syndic nous présente les comptes de l'exercice 2020 qui sont nettement plus favorables que prévu. Ils présentent un excédent de revenus de CHF 4'075'950 sans prélèvement dans les réserves « Générale » et « Anticipation RIE III » alors que le budget envisageait un excédent de charges de CHF 3'009'800. La marge d'autofinancement suit la même tendance, elle atteint CHF 7'748'856 soit une amélioration de CHF 6'900'656 par rapport au budget.

L'endettement net par habitant reste relativement stable. Il progresse de CHF 788 à CHF 861 (CHF 3'700 est la moyenne des communes vaudoises).

Quelques points importants

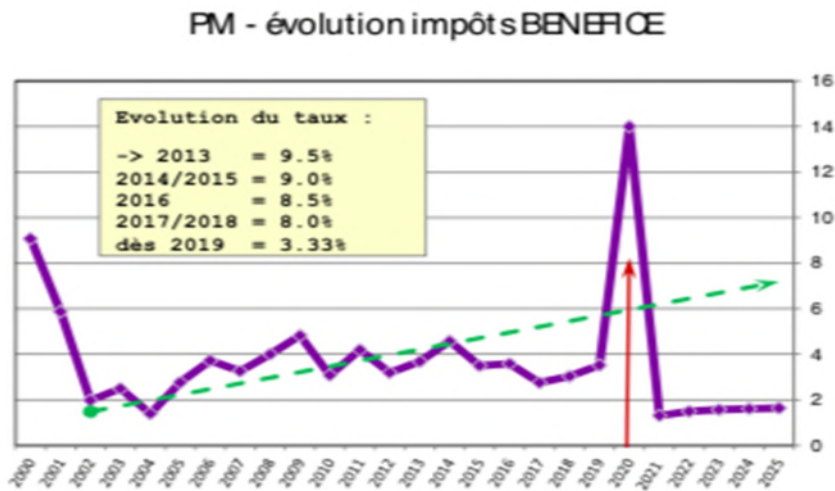
- ⇒ La différence de CHF 1'700'000 est due à des reports de dépenses et de projets.
- ⇒ Le gain extraordinaire a un impact sur notre facture sociale qu'il fait augmenter à environ CHF 18'000'000 (voir tableau)



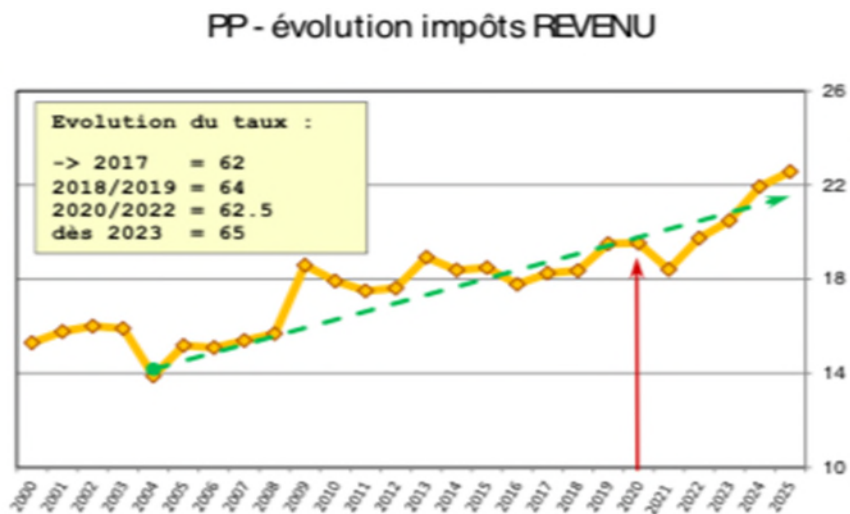
- ⇒ L'impact de la RIE III CHF 3'038'669 et sans RIE III 2021 CHF 9'425'932.-
La RIE III ayant été introduite en 2019, il y a lieu de considérer les impôts des années 2019, 2020 et 2021, soit CHF 3'888'197 pour déterminer le manque à gagner causé par la baisse du taux d'imposition de 8 % à 3.33 %.

⇒ Le point positif vient des impôts où nous avons un gain lié à la RFFA de CHF 1'260'620.

Voici l'évolution des impôts



Le montant total de l'impôt sur le bénéfice des sociétés crédité en 2020 est de CHF 14'005'278. Il comprend des impôts pour les années fiscales 2010 à 2021.



Aperçu des investissements

PRINCIPAUX CREDITS D'INVESTISSEMENTS VOTES AU 31 DECEMBRE 2020							montants arrondés au 9.1000.-
n° de préavis	n° de projet	intitulé	montant du crédit voté	dépenses payées au 31.12	subvention à recevoir	solde à financer	
Préavis n° 2015/14	105	Gare de Renens - réaménagement	4'245'000	1'836'000	-1'868'000	541'000	
Préavis n° 2016/20	106	RC 82 - réaménagement Tir-Fédéral / Pont-Bleu	8'230'000	5'666'000	-1'617'000	947'000	
Préavis n° 2017/03	215	Croset-Parc - nouveau collège	33'700'000	33'386'000	-	314'000	
Préavis n° 2018/04	153	RC 82 Tir-Fédéral / Pont-Bleu - ouvrages d'art	795'000	627'000	-	168'000	
Préavis n° 2018/13	9123.20	Auberge et grande salle - construction et rénovation	6'950'000	2'664'000	-	4'286'000	
Préavis n° 2019/01	115	RC1 - étape 3 - requalification	1'190'000	157'000	-	1'033'000	
Préavis n° 2019/13	114	Eaux usées "Larges Pièces" - raccordement vers ERM	842'000	632'000	-	210'000	
Préavis n° 2020/02	231	Pluton - rénovation inst. techniques et bassins	4'590'000	1'203'000	-	3'387'000	
Préavis n° 2020/03	232	Pontet - raccordement chauffage à distance	420'000	9'000	-	411'000	
Préavis n° 2020/04	156	Molty - réaménagement de la place	1'740'000	243'000	-	1'497'000	
Préavis n° 2020/06	168	En Vallaire - déplacement collecteur d'eaux d'aires	329'000	10'000	-	319'000	
Préavis n° 2020/10	085	Plan d'affectation communal - révision PGA	523'000	-	-	523'000	
Préavis n° 2020/11	154	Passerelle sur la route de la Pierre	1'550'000	134'000	-520'000	896'000	
SOLDE A FINANCER SUR LES CREDITS D'INVESTISSEMENTS VOTES						14'532'000	
ENDETTEMENT PREVISIBLE						46'532'000	
PLAFOND D'ENDETTEMENT POUR LA LEGISLATURE 2016-2021 (hors cautionnements)						100'000'000	

15.1 Questions sur les comptes 2020

Préambule

Q 1 : Quel est impact de la RIE III sur les comptes communaux 2020 ?

R 1 : La RIE III ayant été introduite en 2019, il y a lieu de considérer les impôts des années 2019, 2020 et 2021, soit CHF 3'888'197, pour déterminer le manque à gagner dû à la réduction du taux d'imposition de 8 % à 3.33 %.

Q 2 : Contribution du Canton pour les structures d'accueil et les transports publics en rapport avec la pandémie ?

R 2 : Pour les transports publics, le Conseil d'État envisage un décret auprès du Grand Conseil pour prendre en charge l'ensemble des surcoûts du trafic régional et la moitié des pertes du trafic urbain (35 % de recettes en moins estimée par les TL). Le solde sera réparti entre les communes concernées. Pour l'ensemble des structures d'accueil, le Canton a attribué une aide extraordinaire « Covid-19 » correspondant aux 2/3 des montants qui n'ont pas été facturés aux parents durant la fermeture des structures de mi-mars à mi-mai 2020. Ces montants sont visibles dans les comptes dédiés des différentes structures.

151.3653 .03 Fonds intercommunal

Q 1 : Comment est géré ce fonds et comment et calculé la participation de la commune ?

R 1 : Le Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise a été créé 1988 sur la base d'une convention qui fixe les modalités de fonctionnement dudit Fonds. Celui-ci est géré par un comité de 6

membres désignés pour 5 ans par l'assemblée générale, laquelle comprend un représentant de chaque commune signataire (art. 5). Ecublens siège au comité en la personne de Mme Pittet Blanchette, ce qui implique également une représentation dans l'un des 4 conseils de fondation des institutions citées plus bas, soit pour Ecublens un siège à la Fondation pour l'art dramatique. S'agissant de la participation financière des communes au Fonds laquelle est volontaire, l'art. 4 dispose que les contributions des communes signataires sont calculées sur la base du budget annuel de la Ville de Lausanne pour les institutions culturelles figurant dans l'annexe A (Béjart Ballet Lausanne, Orchestre de chambre de Lausanne, Fondation pour l'art dramatique - Théâtre de Vidy, Fondation pour l'art musical lyrique et chorégraphique - Opéra de Lausanne). La quote-part des communes devrait se situer entre 5 et 10 % du montant accordé par la Ville de Lausanne auxdites institutions. En 2020, la subvention de la Commune d'Ecublens était de CHF 6 par habitant, mais idéalement elle aurait dû être de CHF 14.36 par habitants.

153.3199 .04 Manifestation de la fête nationale

Q 1 : Cette manifestation, qui a coûté davantage qu'en 2019 et de plus que budgété, a-t-elle eu lieu ?

R 1 : La manifestation du 1er août a bien eu lieu. Toutefois compte tenu de l'évolution de la pandémie, seul le feu d'artifice était compatible avec les restrictions sanitaires d'alors. Afin de garantir un maximum de visibilité pour la population invitée à regarder le spectacle depuis son balcon ou son jardin, il a été décidé de déplacer le pas de tir au Pontet et de tirer un feu d'artifice plus important en termes notamment de hauteur. Cela s'est traduit par une augmentation du coût du feu d'artifice. Ce montant a été en partie compensé par Ecublens animation qui a porté son soutien au feu à Fr. 3'000. - contre Fr. 1'000. - en 2019. Enfin il était aussi important pour la Municipalité de maintenir le feu, vu que cela était autorisé, afin d'apporter son soutien à une entreprise locale qui a connu une année noire.

Remarque : Les flyers de la fête nationale sont imprimés en Suisse allemande. La Commission de gestion s'étonne que la Commune ne privilégie pas une entreprise locale pour des petites dépenses. D'une manière plus globale, il semble que cela se justifie par « on a toujours fait comme ça ». La commune devrait favoriser une entreprise locale et la mettre au minimum en concurrence.

15.3653.20 Musée Bolo

Q 1 : Est-ce que le projet va se concrétiser ? Quelles sont les modalités de la participation de la commune ?

R 1 : Le montant versé par la Commune a permis de financer la plaquette de présentation du projet de nouveau musée en collaboration avec le bureau d'architecture Brauen Wälchli afin de proposer un projet plus abouti au propriétaire du bâtiment et de permettre une recherche de fonds future. Le Service n'a, à ce jour, pas plus d'information notamment sur les tractations relatives l'achat du bâtiment.

Remarque : Le montant versé par la Commune (CHF 50'000) a permis de financer la plaquette de présentation du projet du nouveau musée. Dans sa réponse, la Municipalité nous informe qu'elle n'a pas d'information sur l'avancement du dossier.

506.4652 Apems Croset Parc participation des parents

Q 1 : La Commune a touché CHF 203'000 contre CHF 180'000 au budget. La participation des parents de devrait pas être plus faible en raison du COVID-19. S'agit-il d'une augmentation de la fréquentation lors de l'ouverture ?

R 1 : La participation des parents a bien été inférieure à ce qu'elle aurait dû être sans la pandémie. Néanmoins des écarts importants peuvent se produire entre le budget et les comptes chaque année. Ils s'expliquent en partie par l'occupation des places d'accueil, mais surtout par la variation de la capacité financière des parents placeurs qui peut influencer favorablement le résultat.

507.4652 Apems Coquerellaz Parc participation des parents

Q 1 : La Commune a touché CHF 455'000 contre CHF 395'000 au budget. La participation des parents de devrait pas être plus faible en raison du COVID-19. S'agit-il d'une augmentation de la fréquentation lors de l'ouverture ?

R 1 : En sus de l'explication donnée ci-dessus pour l'APEMS Croset Parc (compte 506.4652) qui vaut également pour celui de la Coquerellaz, cette APEMS a également vu sa capacité d'accueil augmenter de 15 places qui n'étaient pas prévues au moment de l'établissement du budget.

Général

Q 1 : Quelles sont les conditions d'octroi du local pour Art'itude à Epenex ?

R 1 : Il n'y a pas de critère d'octroi. La Municipalité a simplement trouvé une solution temporaire afin de reloger dans une classe à Epenex Art'itude qui se trouvait sans toit en raison de la non-conformité des locaux qu'elle occupait depuis 2014 dans le collège Neptune. Art'itude est actuellement au bénéfice d'un contrat de prêt à usage dont l'échéance est prévue le 31 juillet 2022. Il a été spécifié qu'Art'itude devait mettre à profit ce temps pour trouver des locaux sur le marché privé.

Q 2 : Pourrions-nous avoir le détail des écritures en rapport avec Art'itude pour l'année 2019 (subventions, loyers, paiements de prestations....)

R 2 : Subvention 2020 à Art'itude de CHF 1'260, calculée selon directives relatives au subventionnement des sociétés culturelles membres de l'USL. Pas de location étant donné qu'il s'agit d'un contrat de prêt à usage.

Vœu No 2 La COGES émet le vœu que dans le cadre de petites dépenses, la Municipalité favorise autant que possible, mais aussi souvent que nécessaire le travail des entreprises installées sur notre territoire. Elle pourrait par exemple, mettre en place une directive interne.

Vœu No 3 La COGES émet le vœu que la Municipalité accompagne de manière proactive l'avancement du projet Musée Bolo et propose son aide en cas de besoin.

En conclusion

Nous félicitons la bonne gestion financière de nos comptes par notre boursier.

16. Visite de l'entreprise Cridec

Préambule

La visite a eu lieu le lundi 26 avril en présence de :

M. Nicolas Voisard
commerciale

Membre de la direction – Responsable



CRIDEC SA est au service de la protection de l'environnement depuis 1985 et occupe plus de 50 collaborateurs. Son siège principal se situe au cœur de la Suisse romande, sur la commune vaudoise d'Eclépens. Sa succursale pour la Suisse allemande, active depuis 2003, est installée depuis février 2007 sur la Commune de Winterthur.



Des camions et des contenants pour vous faciliter la vie

En plus de réceptionner vos déchets spéciaux dans ses centres de collecte, CRIDEC peut aussi, sur demande, venir collecter vos déchets directement sur votre site. Cette disposition a l'avantage d'assurer la sécurité du transport de vos déchets et de vous prémunir contre tout risque d'accident, puisque les camions sont aménagés en conséquence. Par ailleurs, CRIDEC exige de ses partenaires transporteurs que les normes européennes en matière d'émissions CO₂ soient respectées.

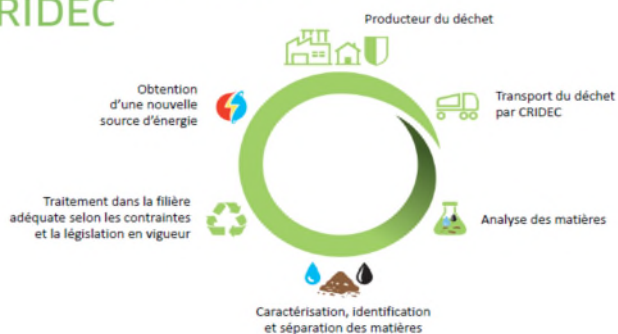
Dans le cas où vous ne disposeriez pas des contenants adéquats, CRIDEC fournit les fûts, caissettes et autres conteneurs nécessaires au transport sécurisé de vos déchets.

Les services

Pour répondre aux besoins des professionnels qui produisent des déchets en petites quantités ; à développer les activités, pour apporter une solution de qualité, de proximité et de sécurité. Un service de collecte « clé en main » est mis en place pour les accompagner dans la gestion des déchets spéciaux.

Quelques éléments importants

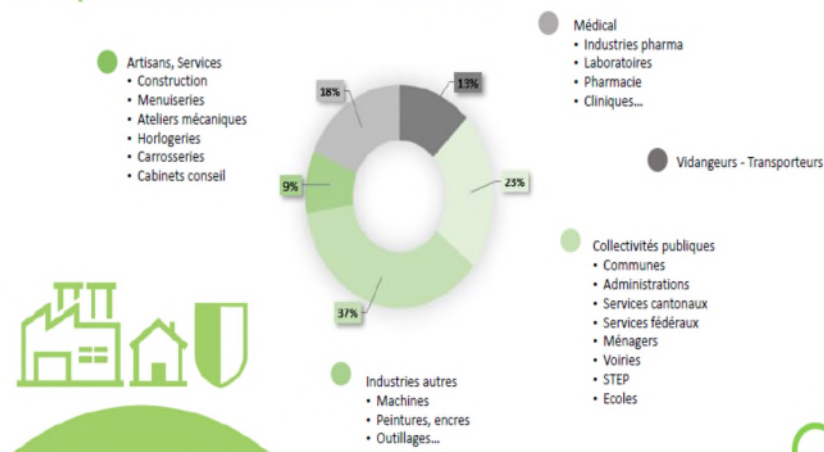
Cycle de gestion du déchet par CRIDEC



Types de déchets pris en charge



Les producteurs du déchet



17. Visite « forêt et de la rivière »

Préambule

La visite a eu lieu le mardi 4 mai en présence de :

M. Christian Maeder	Syndic
M. Jean Cavalli	Municipal
M. Pierre-Alain Meylan	Adjoint-chef de service
M. Laurent Robert	Garde forestier

La Commune est liée par un contrat de gestion, degré 1, avec le Groupement intercommunal de la Venoge ; dès lors, la surveillance, la planification de tous les travaux entrepris en forêt, ainsi que la vente des bois incombent au garde forestier, M. Laurent Robert, en collaboration avec M. Christian Maeder, Syndic, et M. Marcos Morano, Chef du Service des travaux. L'Inspecteur des forêts veille au respect de l'application de la Loi forestière et du Plan de gestion forestier.

Les forêts communales d'Ecublens sont à plus de 85 % composées de feuillus comme le hêtre et le chêne. Le reste des 15 % est constitué de résineux, principalement des épicéas. La forêt d'Ecublens occupe une surface de 32 hectares en augmentation.

Forestiers, bûcherons et employés municipaux effectuent un important travail au quotidien pour que ces espaces verts chers à la population conservent tous leurs atouts : capacité de production de bois de qualité, protection des rives de la Sorge, refuge pour la faune et la flore et lieu d'accueil.

La zone du côté de la Venoge est protégée par le couloir de la venoge.



En conclusion

Le garde forestier nous informe que probablement dans 50 ans, les hêtres et les frênes auront disparu sur tout le plateau Suisse au profit des chênes, cerisiers et châtaigniers.

La plantation de nombreux épicéas il y a quelques années n'était pas une bonne idée. Ces derniers souffrent du réchauffement climatique et disparaissent rapidement de nos forêts de moyenne altitude.

À la suite de nombreux abattages pour des raisons de sécurité, la forêt est maintenant laissée en jachère pour qu'elle se régénère sans intervention humaine. C'est une des meilleures solutions pour obtenir une forêt la mieux adaptée possible aux conditions environnementales actuelles.

18. Rencontre avec la fiduciaire et la COFIN

Préambule

La rencontre a eu lieu le jeudi 6 mai, en présence de :

M. Christian Maeder	Syndic
M. Claude Salzmann	Boursier communal
Mme Danièle Petoud	Municipal
M. Jean-Louis radice	Municipal
M. Pascal Besson	Secrétaire municipal

Le rapport de la fiduciaire, les comptes annuels ont été établis sur la base des valeurs de continuation, en conformité avec la loi et le règlement sur la Comptabilité des Communes du Canton de Vaud.

Le total du bilan au 31 décembre 2020 s'élève à CHF 115'853'100. Les postes du bilan sont correctement évalués et justifiés par les documents.

Les comptes annuels 2020 ont été influencés par la pandémie du Covid-19. De ce fait, la comparaison de certains comptes de fonctionnement avec le budget ou l'exercice précédent ne peut pas être effectuée.

Les points importants

- ⇒ L'actif circulant, soit les actifs disponibles rapidement, permet de couvrir non seulement les engagements à court terme, mais également une partie des engagements à long terme.
- ⇒ Les provisions et fonds propres ne couvrent plus l'intégralité de l'actif immobilisé. La Commune doit avoir recours à des emprunts pour financer ses investissements.

La charge de l'exercice de CHF 80.927 mios (CHF 80.257 mios + CHF 0.670 mios extraordinaires) est supérieure au budget (CHF 75.684 mios) et à celle de l'exercice précédent (CHF 72.172 mios).

En conclusion

La fiduciaire donne un préavis favorable à l'approbation des comptes de l'exercice 2020, tels qu'ils sont présentés destinés au Conseil Communal.

19. Question sur le Rapport de gestion de la Municipalité et les comptes

Préambule

La rencontre a eu lieu le jeudi 18 mai, en présence de :

M. Christian Maeder	Syndic
M. Claude Salzmann	Boursier communal
M. Jean Cavalli	Municipal
M. Michel Farine	Municipal
Mme Danièle Petoud	Municipal
M. Jean-Louis Radice	Municipal
M. Pascal Besson	Secrétaire municipal

Membre de la Municipalité excusé : Mme Pascale Manzini

La commission de Gestion a rencontré une représentation de la Municipalité pour discuter du rapport de gestion et compléter les réponses aux questions posées.

Questions

Une sélection de questions posées à la Municipalité

Garderie

Q 1 : Pourquoi y a-t-il autant de directeurs dans les garderies ?

R 1 : Les postes de direction sont principalement dévolus à la direction pédagogique des structures d'accueil. À ce titre, les taux d'activité minimum sont fixés dans le cadre de référence édictée par l'Office cantonal de l'accueil de jour des enfants. Les taux attribués à la direction administrative y sont ensuite ajoutés en fonction de l'organisation. Pour le CVE Domino, ces taux sont de 120 % (pédagogique) et 20 % (administratifs), soit 140 % au total. Pour le CVE Les Petits Loups, ils sont de 45 % et 15 %, soit 60 % au total. En ce qui concerne le jardin d'enfants Les Moufflets, la directrice assumant également un rôle d'éducatrice, le taux de 55 % inclut les deux activités. La structure étant fermée pendant les vacances scolaires, les taux d'activité de la structure sont annualisés.

Dons à des associations

Q 1 : Selon quels critères ? Existe-t-il une stratégie pour les attributions ? Est-ce qu'il y a eu des refus sur 2020 ?

R 1 : L'activité doit être locale ou régionale. Elle doit être utile à la population de notre Ville. En outre, chaque association doit faire parvenir son rapport d'activités et ses comptes. Sont par exemple refusées les demandes de dons pour des actions à l'étranger, ces dernières étant soutenues par le biais d'une subvention accordée à la FEDEVACO à hauteur de Fr. 1.- par habitant.

Question d'ordre général exercice 2020

Procédures judiciaires

Q 1 : Quel est le nombre de procédures judiciaires en cours et à quoi en est-on du/des procès en cours (garderie, CSCE, etc..)

R 1 : Opposition au projet de jonction autoroutière : en cours ; à fin 2020, pas de décision quant à notre opposition. Quelques informations figurent dans les communications municipales aux séances du Conseil communal du 17 mai 2019 et du 26 novembre 2020, en réponse à des interventions de Conseillers communaux.)

Concernant l'accident de la chaufferie du CSCE, une expertise technique mandatée par la Justice de Paix a été élaborée en fin d'année 2020. Des questions complémentaires ont été posées en 2021. L'enquête pénale n'est toujours pas terminée. Une procédure est en cours en lien avec le droit du travail (accueil de jour). En 2020, 3 dénonciations au Ministère public de situations pour être entré en Suisse sans visa.

171.3653.02 Sport - Activités et subventions

Q 1 : CHF 12'339 sont alloués au titre de subventions « Aux sociétés sportives extérieures ». S'agit-il là des 2 abonnements au LHC et des 2 abonnements au Lausanne Sport selon la page 135 du rapport de gestion ?

D'après la page 131 de ce même rapport, ces abonnements sont gérés et mis à disposition par le service des sports. Peut-on savoir à qui ces abonnements ont été mis à disposition en 2020, et selon quels critères ?

R 1 : Le compte no 171.3653.02 de Fr. 12'339.- comprend effectivement l'achat de 2 abonnements au Lausanne Sport (Fr. 3'400.-) et de 2 abonnements au Lausanne Hockey Club (Fr. 2'830.-). Il s'agit pour la Municipalité avec l'achat de ces abonnements de marquer son soutien à ces deux importantes institutions sportives de la région lausannoise. Compte tenu du nombre limité d'abonnements, ceux-ci sont mis à disposition en premier lieu des membres de la Municipalité, puis des Chefs de service, voire, en cas de disponibilité, des adjoints.

Questions supplémentaires

Le 18.05.2021 des questions ont été posées oralement à la Municipalité lors de la rencontre avec la COGES

a) Concernant le LS, est-il judicieux d'utiliser les deniers publics pour subventionner une entité privée aux mains d'un multimilliardaire ? Qu'en est-il du LHC ?

b) Dans sa réponse, la Municipalité cite le montant de 3'400. - pour l'achat des 2 abonnements au LS, soit 1'700.- par abonnement. Or sur le site

internet du LS, on peut lire que le prix le plus cher d'un abonnement de saison est de 850.-, qui correspond à l'abonnement VIP « LS Business Club ». D'où vient cette différence qui va du simple au double ?

- c) La réponse de la Municipalité nous apprend aussi que les abonnements sont mis à disposition en premier lieu des membres de la Municipalité, alors que jusqu'en 2018, le rapport de gestion précisait qu'ils étaient « mis gracieusement à disposition du personnel communal » et que le rapport 2019 ne mentionnait pudiquement rien à ce sujet. Pourquoi ce changement effectué en douce sous prétexte d'un « nombre limité d'abonnements », alors qu'auparavant le nombre d'abonnements était tout aussi limité qu'aujourd'hui ?
- d) Vu que le terme « gracieusement » a disparu par rapport au texte de 2016 à 2018, sous quelle rubrique budgétaire les bénéficiaires remboursent-ils l'accès à ces abonnements ? On peut en effet faire le parallèle avec les billets journaliers que la commune achète aux CFF et met à disposition des habitants contre paiement.
- e) Qui a profité de ces abonnements en 2020 ?

Réponses orales de la Municipalité le 18.05.2021

- a) De manière globale, il est important de mentionner que la Municipalité a acquis ces abonnements au LS et au LHC afin d'apporter un soutien à des clubs sportifs phares du Canton, lesquelles ont également une activité formatrice importante, notamment pour les sportifs d'élite en devenir, et qu'ils permettent le réseautage, notamment avec d'autres élus régionaux
- b) La Municipalité confirme que sa réponse écrite était fautive, et que les 2 abonnements au LS ont bien coûté ensemble 1'700.- et non pas 3'400.- comme annoncé à la COGES par écrit. Elle justifie la différence par un nouvel élément : une cotisation pour adhérer à la « Confrérie ». Il est important de préciser qu'en plus du soutien apporté au LS, l'acquisition d'abonnements favorise le réseautage, notamment au sein de la Confrérie, raison pour laquelle il est important d'en être membre et de s'acquitter d'une cotisation annuelle.
- c) La Municipalité répond qu'il n'y a pas eu de changement dans la politique d'attribution des abonnements, qui ont depuis toujours été réservés en priorité aux Municipaux. La Municipale Mme Pittet Blanchette a précisé qu'il ne s'agit que de différences rédactionnelles d'une année à l'autre dans le rapport de gestion, afin d'éviter le simple « copier-coller », même s'il n'y a pas de changement sur le fond.
- d) Mme Pittet Blanchette a répondu qu'il n'y a eu aucun changement de pratique et que ce terme « gracieusement » ne figure plus dans le rapport de gestion uniquement au motif d'une rédaction différente (là aussi, pour

éviter le copier-coller d'une année à l'autre...). Mais il n'y a pas de changement sur le fond et ces abonnements sont toujours mis gracieusement à disposition.

- e) Comme mentionné sous le point a), la Municipalité a acquis ces abonnements au LS et au LHC afin d'apporter un soutien à des clubs sportifs phares du Canton. Concernant le LS il n'y a pas eu de manifestations durant la période 2020.

En conclusion

La COGES regrette que la Municipalité n'ait pas répondu de manière précise concernant le point e), notamment pour le LHC. La COGES suggère à ses successeurs de revenir sur ce point pour l'année 2021.

Vœu No 4

La COGES souhaite qu'un montant identique à celui qui sert à acheter les abonnements du LS et du LHC soit alloué à l'achat d'abonnements sportifs ou culturels destinés aux employés de l'administration communale

20. Liste des Vœux 2020

- Vœu No 1** La COGES souhaite une révision et une uniformisation des modèles de courrier d'adjudication et de passation des commandes. La COGES souhaite que l'ambiguïté entre le moment de l'adjudication et celui de la passation de commande, constatée dans les courriers du service des travaux, soit corrigée.
- Vœu No 2** La COGES émet le vœu que dans le cadre de petites dépenses, la Municipalité favorise autant que possible, mais aussi souvent que nécessaire le travail des entreprises installées sur notre territoire. Elle pourrait par exemple, mettre en place une directive interne.
- Vœu No 3** La COGES émet le vœu que la Municipalité accompagne de manière proactive l'avancement du projet Musée Bolo et propose son aide en cas de besoin.
- Vœu No 4** La COGES souhaite qu'un montant identique à celui qui sert à acheter les abonnements du LS et du LHC soit alloué à l'achat d'abonnements sportifs ou culturels destinés aux employés de l'administration communale.
- Vœu No 5** Subvention à des institutions culturelles, sportives et en lien avec la jeunesse, l'intégration et les églises :
La COGES émet le vœu que les subventions (hors conventions, décrets et contrats) ne soient pas reconduites sans une demande du bénéficiaire.
- Vœu No 6** La COGES émet le vœu que la Municipalité étudie l'idée de faire brasser une bière aux couleurs de la commune par un des brasseurs actifs sur Ecublens.

21. Remerciements

La Commission de Gestion tient à remercier tous les Chefs de service, ainsi que tous les collaborateurs de la commune pour la qualité de leur travail, pour les réponses reçues et pour leur disponibilité.

Des remerciements particuliers vont à :

- M. Claude Salzmann, Boursier communal, pour la précision des réponses fournies aux nombreuses questions qui lui ont été posées et pour la clarté de ses explications.
- M. Pascal Besson, Secrétaire municipal, pour sa précieuse collaboration tout au long de l'année écoulée.
- M. Fuchs, Administrateur des salles et infrastructures communales, pour son travail rapide et précis.
- À La Municipalité pour son rapport de gestion pour les réponses apportées lors des diverses séances, ainsi que pour les coffrets de vins que nous offrons aux personnes qui nous accueillent lors de nos visites.

23. Conclusion générale

La Commission de Gestion s'est réunie 23 fois. Elle a pu, lors de ces séances, réaliser la majorité du programme de contrôle qu'elle s'était initialement fixé.

La Commission de gestion a terminé les travaux traitants sur les déchets qui avaient débuté durant la période 2019-2020 et qui ont dû être interrompus à cause de la pandémie.

Quelques visites ont été effectuées auprès des entreprises qui traitent les déchets et qui sont partenaire de la commune. Le processus des déchets est parfaitement maîtrisé par tous les intervenants du processus (commune – entreprise de recyclage – création de la nouvelle matière). La seule matière qui pose problème à l'heure actuelle c'est le plastique. Il existe bien des sociétés qui créent du plastique ou du carburant recyclé. Mais cela coûte encore trop cher et la seule solution envisagée à l'heure actuelle est l'incinération. Nous incitons le service des travaux ainsi que la Municipalité d'être attentif à toute évolution dans ce domaine afin de valoriser cette matière issue du pétrole.

Lorsque la pandémie due au Covid-19 est apparue en Suisse durant le 1er trimestre de l'année 2020, la Municipalité a réagi très rapidement en mettant en place une cellule de crise afin de protéger le personnel communal et ainsi de diminuer les risques de propagation du coronavirus.

Elle a également édité une directive pandémie 2019 destinée à tous les employés afin de faire respecter les règles et encourager les bons comportements lors du travail en administration communale.

En 2020, la crise due au Covid-19 s'est avérée bénéfique pour les finances communales, en se soldant par un excédent de revenu d'environ CHF 186'432.15

Durant ce mandat, la COGES a également analysé les divers labels obtenus par la commune et qui ont un impact positif sur la visibilité au niveau cantonal et national. Ils stimulent les services concernés à s'améliorer en permanence. Le retour sur investissement est difficilement chiffrable.

Dans le contrôle des préavis bouclés au cours de l'exercice 2020, la COGES a eu accès à tous les documents qu'elle avait demandés.

Arrivée au terme de son mandat, la Commission de Gestion 2020-2021 pour l'exercice 2020 vous propose par cinq voix pour et deux abstentions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux d'approuver :

- ⇒ d'approuver la gestion de l'administration communale pour l'exercice 2020, ainsi que les comptes communaux pour l'exercice 2020 ;
- ⇒ de donner décharge de sa gestion à la Municipalité, et par son entremise aux différents services concernés par tout ce qui est relatif à l'exercice 2020 ;
- ⇒ de bien vouloir la libérer de son mandat.

Ecublens, le 13 juin 2021

le Président



Alfonso Izzo

le Rapporteur



Alessandro Stio

Annexe 1

Travaux, infrastructures, espaces publics,
environnement et promotion économique

Bilan déchets – levée porte-à-porte, déchetterie communale, Ecopoints et déchetterie mobile pour l'année 2020

		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Population		12'400	12'430	12'560	12'577	13'089	13'281
Levée porte-à-porte	Ordures ménagères	1'162 t	1'226 t	1'187 t	1'220 t	1'261 t	1'297 t
	Déchets communaux	37 t	39 t	41 t	41 t	56 t	55 t
	Papier / Carton	706 t	694 t	677 t	648 t	653 t	608 t
	Verre	381 t	368 t	367 t	372 t	378 t	416 t
	Compost / Végétaux	756 t	837 t	785 t	688 t	835 t	826 t
	Total levée porte-à-porte	3'042 t	3'159 t	3'057 t	2'970 t	3'183 t	3'202 t

Déchetterie	Encombrants	111 t	80 t	124 t	108 t	164 t	150 t
	Papier / Carton (déchetterie)	103 t	275 t	280 t	285 t	95 t	87 t
	Verre (déchetterie)	35 t	62 t	32 t	48 t	32 t	34 t
	Compost / Végétaux (déchetterie)	531 t	588 t	585 t	311 t	584 t	542 t
	Métaux (alu, fer blanc, fer léger)	80 t	73 t	91 t	92 t	94 t	94 t
	Bois	210 t	246 t	233 t	213 t	253 t	267 t
	Huiles (litres)	3 t	4 t	4 t	2 t	6 t	4 t
	Inertes	138 t	175 t	239 t	115 t	91 t	89 t
	Plastiques	30 t	26 t	32 t	29 t	54 t	53 t
	Autres	92 t	64 t	34 t	16 t	22 t	28 t
	Total déchetterie	1'335 t	1'593 t	1'654 t	1'219 t	1'395 t	1'348 t
	Total bilan	4'375 t	4'753 t	4'710 t	4'189 t	4'578 t	4'550 t

Kg/habitant/an		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Levée porte-à-porte	Ordures ménagères	94 kg	99 kg	94 kg	97 kg	95 kg	98 kg
	Déchets communaux	3 kg	3 kg	3 kg	3 kg	3 kg	4 kg
	Papier / Carton	57 kg	56 kg	54 kg	52 kg	49 kg	46 kg
	Verre	31 kg	30 kg	29 kg	30 kg	28 kg	31 kg
	Compost / Végétaux	61 kg	67 kg	62 kg	55 kg	63 kg	62 kg
	Total levée porte-à-porte	245 kg	254 kg	243 kg	236 kg	237 kg	241 kg

Déchetterie	Encombrants	9 kg	6 kg	10 kg	9 kg	12 kg	11 kg
	Papier / Carton (déchetterie)	8 kg	22 kg	22 kg	23 kg	7 kg	7 kg
	Verre (déchetterie)	3 kg	5 kg	3 kg	4 kg	2 kg	3 kg
	Compost / Végétaux (déchetterie)	43 kg	47 kg	46 kg	25 kg	44 kg	41 kg
	Métaux (alu, fer blanc, fer léger)	6 kg	6 kg	7 kg	7 kg	7 kg	7 kg
	Bois	17 kg	20 kg	19 kg	17 kg	17 kg	20 kg
	Huiles (lt)	0 kg	0 kg	0 kg	0 kg	0 kg	0 kg
	Inertes	11 kg	14 kg	19 kg	9 kg	7 kg	7 kg
	Plastiques	2 kg	2 kg	3 kg	2 kg	4 kg	4 kg
	Autres	7 kg	5 kg	3 kg	1 kg	2 kg	2 kg
	Total déchetterie	107 kg	128 kg	131 kg	97 kg	102 kg	101 kg

Taux de recyclage		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux		70 %	72 %	70 %	68 %	69 %	68 %
Incinérables (kg/hab)		106 kg	108 kg	108 kg	109 kg	110 kg ¹	113 kg
Recyclables (kg/hab)		247 kg	274 kg	267 kg	224 kg	230 kg	230 kg
TOTAL (kg/hab)		353 kg	382 kg	375 kg	333 kg	339 kg	343 kg

¹ Pour rappel, les incinérables comprennent les ordures ménagères, les déchets communaux et les encombrants.

Gestion des déchets, mode de collecte, transporteurs						
	Lieu de collecte	Type de déchets	N° benne	Type de benne / conteneur	Transport	Elimination
					par	chez
Porte à porte	Porte à porte	Ordures ménagères		container 770 litres	Transvoirie	TriDEL
	Porte à porte	Verre mélangé		container 770 litres	Transvoirie	Valorsa
	Porte à porte	Papier / carton		container 770 litres	Transvoirie	Thévenaz Leduc SA
	Porte à porte	Compostables (méthanisation)		container 770 litres	Transvoirie	Eco-Recyclage
Déchetterie	Déchetterie	Aluminium canettes de boissons		container 770 litres	ST	TLS
	Déchetterie	Balayures de routes	1	multilift 12 m³	Transvoirie	Cridec
	Déchetterie	Bois	9	multilift 36 m³	Transvoirie	Retripa
	Déchetterie	Carton	7	multilift 24 m³	Transvoirie	PAPIREC
	Déchetterie	Compostables (méthanisation)	6	multilift 36 m³	Transvoirie	Eco-Recyclage
	Déchetterie	Compostables (méthanisation)	10	multilift 36 m³	Transvoirie	Eco-Recyclage
	Déchetterie	Compostables (méthanisation)	2	multilift 18 m³	Transvoirie	Eco-Recyclage
	Déchetterie	Documents confidentiels		container 770 litres	Ecublens Service de Travaux	Datarec
	Déchetterie	Electro - ménager SENS/SWICO		cadre palette CFF	Ecublens Service de Travaux	Thévenaz Leduc SA
	Déchetterie	Encombrants, incinérables	3	multilift 36 m³	Transvoirie	Valorsa --> TRIdel
	Déchetterie	Ferraille, fer blanc, aluminium	5	multilift 36 m³	Transvoirie	Thévenaz Leduc SA
	Déchetterie	Papier	8	multilift 36 m³	Transvoirie	Thévenaz Leduc SA
	Déchetterie	PET	11	multilift 40 m³	BE Recycling	BE Recycling
	Déchetterie	PE Flaconnages	12	multilift 36 m³	Transvoirie	Thévenaz Leduc SA
	Déchetterie	Pierreux	13	multilift 10 m³	Transvoirie	Tinguely
	Déchetterie	Plastique dur	4	multilift 36 m³	Transvoirie	Retripa
	Déchetterie	Verre trié	14	multilift 24 m³	Transvoirie	Vetropack SA St-Prex
	Déchetterie	Verre mélangé	15	multilift 24 m³	Transvoirie	Valorsa
	Déchetterie	Ampoules		box palette	Bulletin du transporteur	Valorsa
	Déchetterie	Batteries		box palette	Valorsa	Valorsa
	Déchetterie	Textiles, vêtements		conteneur TEXAID	TEXAID	TEXAID
	Déchetterie	Capsule nespresso		conteneur Nespresso 770 litres	Valorsa	Valorsa
	Déchetterie	Déchets spéciaux DSM		box palette	Valorsa	Valorsa
Déchetterie	Huiles		citerne	Valorsa	Valorsa	
Déchetterie	Piles		fût 60 litres	Valorsa	Valorsa	
Déchetterie	Déchets communaux		container 770 litres	Transvoirie	Valorsa	
Ecopoints	Ecopoint Pontet	PE Flaconnages		conteneur city-Line	Thévenaz Leduc SA	Thévenaz Leduc SA
	Ecopoint Pontet	Capsules en aluminium		conteneur city-Line	W. Fontaine Sàrl	Thévenaz Leduc SA
	Ecopoint Pontet	Huiles		conteneur city-Line	Valorsa	Valorsa
	Ecopoint Pontet	Aluminium canettes de boissons		conteneur city-Line	Thévenaz Leduc SA	Thévenaz Leduc SA
	Ecopoint Pontet	Ferraille, fer blanc, aluminium		conteneur city-Line	Thévenaz Leduc SA	Thévenaz Leduc SA
	Ecopoint Pontet	Textiles, vêtements		conteneur city-Line	TEXAID	TEXAID
	Ecopoint Pontet	Piles		conteneur city-Line	Thévenaz Leduc SA	Thévenaz Leduc SA
	Ecopoint Bochet	PE Flaconnages		conteneur city-Line	Thévenaz Leduc SA	Thévenaz Leduc SA
	Ecopoint Bochet	Capsules en aluminium		conteneur city-Line	W. Fontaine Sàrl	Thévenaz Leduc SA
	Ecopoint Bochet	Huiles		conteneur city-Line	Valorsa	Valorsa
	Ecopoint Bochet	Aluminium canettes de boissons		conteneur city-Line	Thévenaz Leduc SA	Thévenaz Leduc SA
	Ecopoint Bochet	Ferraille, fer blanc, aluminium		conteneur city-Line	Thévenaz Leduc SA	Thévenaz Leduc SA
	Ecopoint Bochet	Textiles, vêtements		conteneur city-Line	TEXAID	TEXAID
	Ecopoint Bochet	Textiles, vêtements		conteneur city-Line	TEXTURA	TEXTURA
	Ecopoint Bochet	Piles		box sur conteneur city-Line	Thévenaz Leduc SA	Thévenaz Leduc SA
	Ecopoint Bochet	Pierreux		conteneur city-Line	Thévenaz Leduc SA	Tinguely